

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**DÉLIBÉRATION  
PROGRAMMATION  
ACCESSIBILITÉ-  
GÉRONTOLOGIE-  
HANDICAP SANTÉ -  
CONVENTION  
D'OBJECTIFS 2026 -  
DCS - ESPACE-  
HANDICAP**

**N° CC\_2026\_0028**

**Séance du : mercredi 25 février 2026**

**Convocation du : 12 février 2026**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

**Représentés :**

Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Robert BURGNIARD par Pascal SAUGE, Louiza LOUNIS par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE

**Excusés :**

Guillaume MATHÉLIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, telle que modifiée et notamment ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

De par la définition de l'intérêt communautaire, l'agglomération est notamment compétente pour :

- la contribution aux actions partenariales visant à la mise en réseau des différents acteurs de la gérontologie.
- L'aménagement, l'entretien et la gestion d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D) (Établissements Les Gentianes et Kamouraska).

En complément, en matière d'action sociale ont notamment été déclarés d'intérêt communautaire les

actions transversales développées par le milieu associatif ou par structure spécialisée intervenant dans les domaines de la prévention des conduites addictives et des souffrances psychologiques, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'accompagnement socio-éducatif, d'intervention en matière d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement d'urgence, de médiation sociale et interculturelle, ainsi que l'accès au droit et d'aide aux victimes.

Dans ce cadre, vous est proposé une convention d'objectifs avec l'association ESPACE HANDICAP (en raison d'une subvention dépassant 23 000 €) qui, depuis plus de quarante ans agit pour l'inclusivité des populations en situation de handicap.

### **Autonomie/Gérontologie/Handicap/Santé**

Nom et objet de l'association ou de l'organisme	Nature de la demande de financement	Montant attribué en 2025 en €	Montant demandé en 2026 en €	Montant proposé 2026 en €	Motif d'intérêt général du financement octroyé	Durée de la convention
Espace Handicap Assistance et bienfaisance auprès des personnes atteintes d'un handicap physique et ou sensoriel	Appui au fonctionnement global de l'association	82 000	82 000	82 000	Inclusivité des populations en situation de handicap	2026

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,  
DECIDE :

D'APPROUVER la signature de la convention d'objectifs avec l'association Espace-Handicap, jointe en annexe pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET  
Date de signature : 26/02/2026  
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI  
Date de signature : 27/02/2026  
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026 entre le Conseil Départemental, Annemasse Agglo et l'association Espace-Handicap

Entre

- le **Conseil Départemental de la Haute-Savoie**, domicilié 1 avenue d'Albigny 74000 ANNECY et représenté par son Président, Monsieur Martial SADDIER, autorisé par délibération du Conseil Départemental n° CP-2023-0240 du 15 mai 2023
- la **Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération**, désignée par « Annemasse Agglo », domiciliée 11 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE et représentée par son Président, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le Conseil Communautaire en séance du 15 juillet 2020

d'une part

et

- l'**association Espace-Handicap**, désignée « Espace-Handicap », dont le siège social est situé 6 rue Léon Bourgeois 74100 VILLE-LA-GRAND, représentée par son Président, Monsieur Philippe ROTTOLI

D'autre part.

### PREAMBULE

Le soutien apporté par le Conseil Départemental et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'agglomération annemassienne à Espace-Handicap est ancien. Il vise à accompagner l'association dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion des publics atteints de handicaps dans la ville.

Depuis 2000, la thématique de l'insertion des publics handicapés dans la ville est identifiée parmi les objectifs prioritaires de la politique de développement social par l'EPCI. Le Conseil Départemental et Annemasse Agglo ont par conséquent contribué au développement des activités d'Espace-Handicap, priorité étant donnée à la continuité du financement des postes salariés nécessaires au fonctionnement de l'association.

L'association se trouve aujourd'hui dans une phase de stabilisation et de maintien de ses moyens de fonctionnement. L'objectif consiste à garantir la mise en œuvre des actions, à moyens constants, tout en recherchant les moyens de mobiliser à l'avenir de nouvelles sources de financement, auprès des financeurs publics comme des partenaires privés.

## I. LES ACTIVITES DEVELOPPEES PAR ESPACE-HANDICAP

### **Article 1 : Objet de la convention**

L'objet de la présente convention consiste :

- à préciser l'ensemble des activités et des interventions mises en œuvre par l'association Espace-Handicap et soutenues par le Conseil Départemental et Annemasse Agglo ;
- à définir les modalités du partenariat entre le Conseil Départemental, Annemasse Agglo et Espace-Handicap.

### **Article 2 : Description des interventions de l'association**

Ces interventions ont été initialement définies par les statuts de l'association, modifiés le 25 avril 2018, en leur article 2 précisant l'objet de l'association :

« L'association a pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance auprès des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou sensoriel et, à cet effet :

- de promouvoir les relations entre les personnes handicapées et valides ;
- de représenter leurs intérêts auprès de tous organismes ou administrations locales, départementales, régionales, nationales ou européennes ;
- de leur apporter aide et assistance morale et matérielle ;
- de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ;
- d'aider au développement des savoirs par le biais de l'informatique et par tout autre moyen.

L'objectif visé est de permettre une plus grande autonomie individuelle et un meilleur accès à la vie sociale, culturelle, associative et professionnelle. »

Et au travers du projet associatif de l'association, dont les objectifs généraux consistent notamment à :

- être un lieu d'ouverture, d'accueil et d'écoute pour les personnes ayant des difficultés à intégrer d'autres structures ;
- représenter un lien entre les personnes handicapées, les personnes valides et les institutions ;
- favoriser l'autonomie de la personne et lutter contre son isolement ;
- défendre les droits à l'intégration sociale et professionnelle de la personne handicapée ;
- apporter des réponses à des besoins réels et contribuer à « rendre la vie accessible à tous ».

### **Article 3 : Organisation des activités de l'association**

Les activités d'Espace-Handicap se répartissent selon trois secteurs complémentaires :

#### 1. Actions d'animation, d'accompagnement, d'accessibilité et de sensibilisation

- L'animation est un temps de rencontre, d'échange et de dynamisation des personnes autour d'activités culturelles ou sportives, ouvrant sur d'autres perspectives.

- L'accompagnement consiste à travailler sur la socialisation ou la resocialisation de la personne, en développant un soutien moral en lien avec l'extérieur.

- L'accessibilité vise à faire mieux respecter la législation en faveur de l'accessibilité et du transport des publics handicapés et des personnes à mobilité réduite, en travaillant notamment sur la représentation des droits et des besoins de ces personnes.

- La sensibilisation aux handicaps aborde de manière pratique et concrète les notions de compensation, d'accessibilité et de relations humaines altérées par le handicap. Ces formations sont dispensées, sous forme d'ateliers, par des personnes en situation de handicap qui s'appuient sur leur expérience.

#### 2. Atelier informatique et numérique

Il représente tout à la fois un outil de resocialisation de la personne, un lieu d'initiation et d'acquisition de connaissances, un espace de valorisation de l'image de soi et de partage des savoirs. Au moyen d'une approche individualisée et de la mise à disposition d'outils adaptés et spécifiques, il permet



d'élargir les capacités de communication, de susciter la création et l'insertion professionnelle.

### 3. Secrétariat – Administration – Accueil social

Aux deux axes principaux s'ajoute un pôle de secrétariat et de gestion de l'association, auquel sont rattachés des frais généraux, et un pôle d'accueil social.

Espace-Handicap est un repère social où les personnes handicapées se tournent pour être orientées vers les services sociaux compétents. Dans des situations plus complexes, Espace-Handicap prend alors le relais pour faire remonter les difficultés rencontrées par ces publics fragiles auprès des associations et des institutions.

L'affectation du personnel salarié de l'association s'organise de la manière suivante :

	Postes	Affectation	Total ETP par secteur
Secteur 1 Animation - Accompagnement - Sensibilisation	Animateur Secrétaire Directeur	100% 15% 15%	1,30
Secteur 2 Atelier informatique et numérique	Formateur informatique Directeur - Formateur Secrétaire	100% 50% 20%	1,70
Secteur 3 Secrétariat - Administration - Accueil social	Secrétaire (administratif) Secrétaire (accueil social) Directeur	40% 25% 35%	0.5
Total général			3.5

## II. DETERMINATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

### **Article 4 : Détermination de la subvention du Conseil Départemental**

Conformément aux axes d'intervention de l'association, visés à l'article 2 de la présente convention, le Conseil Départemental s'engage à soutenir Espace-Handicap, en participant plus précisément au fonctionnement de l'atelier informatique adapté, à hauteur de 82 000€ pour l'année 2026.

Dans le cadre du fonctionnement de son atelier informatique, Espace-Handicap s'engage à accueillir toute personne handicapée qu'elle soit ou non adhérente de l'association et quelle que soit sa commune de résidence en Haute-Savoie, dans un objectif d'insertion sociale et, le cas échéant, professionnelle.

La participation financière du Conseil Départemental est versée trimestriellement, à terme échu. Les crédits correspondants à la participation du Conseil Départemental sont imputés sur le budget départemental. Le Président du Conseil Départemental peut, à tout moment, exercer sur place et sur pièces, les contrôles qui lui paraissent nécessaires.

### **Article 5 : Détermination de la subvention d'Annemasse Agglo**

Conformément aux axes d'intervention de l'association, visés à l'article 2 de la présente convention, Annemasse Agglo apporte une aide globale à Espace-Handicap pour l'ensemble de ses actions.

Dans la logique de stabilisation des charges de fonctionnement de l'association, cette aide prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée sur la base suivante :

Détail de la subvention versée par la Communauté d'Agglomération	Montant subvention base 2022	Montant subvention base 2023	Montant subvention base 2024	Montant subvention base 2025	Montant subvention base 2026
Action Atelier informatique	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€
Action « animation, accessibilité, sensibilisation »	46 000€	46 000€	46 000€	46 000€	46 000€
Frais généraux, secrétariat, administration	26 000€	26 000€	23 000€	23 000€	23 000€

Accompagnement social			3 000€		
Total de la subvention annuelle	82 000€	82 000€	82 000€	82 000€	82 000€

La participation financière d'Annemasse Agglo est versée en deux fois, pour moitié pour acompte en début d'exercice, pour le solde à réception des pièces justificatives validées par l'Assemblée Générale de l'association. Le Président d'Annemasse Agglo peut, à tout moment, exercer sur place et sur pièces, les contrôles qui lui paraissent nécessaires.

#### **Article 6 : Conditions de versement des subventions :**

Espace-Handicap fournit au Conseil Départemental et à Annemasse Agglo, joints à la présente :

- la demande de subvention chiffrée ;
- le projet de budget 2026 ;
- le projet d'activités.

Pour le 30 juin 2026 et concernant l'exercice 2025 :

- le bilan d'activité ;
- l'état DSN du personnel employé ;
- le rapport moral ;
- le compte rendu de l'Assemblée Générale ;
- le rapport des Commissaires aux comptes ;
- la composition à jour de son Conseil d'Administration et de son Bureau, précisant les nom, adresse et profession des différents membres ;
- une copie à jour de ses statuts si modification.

Espace-Handicap produira en outre :

- systématiquement, une copie des conventions passées avec d'autres partenaires ;
- le détail des subventions et aides perçues (Etat, Région, Département, Communes, autres Etablissements Publics, etc.), avec indication du montant et de la destination. Seront également précisées les aides indirectes perçues.

Espace-Handicap s'engage à communiquer au Conseil Départemental et à Annemasse Agglo, sur simple demande, toute pièce administrative ou comptable. Enfin, l'association utilisera le plan budgétaire et comptable officiel des associations.

### **III. PARTICIPATION A LA VIE D'ESPACE-HANDICAP**

#### **Article 7 : Concertation**

Espace-Handicap sera régulièrement associée aux réflexions proposées par le Conseil Départemental et/ou Annemasse Agglo, traitant des problématiques concernées par la présente convention.

#### **Article 8 : Evaluation**

L'évaluation des projets ou des actions auxquels le Conseil Départemental et Annemasse Agglo apportent leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, sera réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre le Conseil Départemental, Annemasse Agglo et Espace-Handicap.

L'évaluation portera notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionnée à l'article 2, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

#### IV. COMMUNICATION

##### **Article 9 : Communication**

Espace-Handicap s'engage à faire apparaître le Département et ANNEMASSE AGGLO en qualité de financeurs et partenaires de ses actions, par l'apposition notamment du logo du Conseil départemental et d'ANNEMASSE AGGLO sur les plaquettes de communication et site internet. Le Département et ANNEMASSE AGGLO devront être associés et leurs représentants invités, dans toute manifestation ou inauguration concernant une ou des réalisations faisant l'objet de cette subvention.

En outre, une signalétique spécifique sera apposée sur les bâtiments

#### V. DUREE, AVENANTS ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

##### **Article 10 : Durée**

La présente convention entrera en vigueur à la date à laquelle elle sera rendue exécutoire, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

##### **Article 11 : Dénonciation**

La présente convention pourra dans ces conditions être dénoncée et résiliée de plein droit, sur la base d'un accord entre les parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi, par Annemasse Agglo et/ou le Conseil Départemental, d'une Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

##### **Article 12 : Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Avis de Réception, valant mise en demeure.

Annecy, le

Le Président du Conseil départemental,  
Monsieur Martial SADDIER

Le Président d'Annemasse Agglo,  
Monsieur Gabriel DOUBLET

Le Président d'Espace-Handicap,  
Monsieur Philippe ROTTOLI

# ESPACE

H A N D I C A P

la vie @ccessible

## Budget Prévisionnel 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 074-200011773-20260226-CC\_2026\_0028-DE



CHARGES	Prév 2025	Prév 2026	PRODUITS	Prév 2025	Prév 2026
<b>60 - ACHATS</b>			<b>70 - VENTES / PRESTATIONS DE SERVICES</b>		
Electricité	600 €	350 €	PAO - Travaux associatifs de conception	600 €	600 €
Carburant véhicules	2 200 €	1 600 €	Prêt véhicule	400 €	500 €
Fournitures et petits équipements	500 €	500 €	Sensibilisation	300 €	500 €
Fournitures administratives / Informatique / Site	1 600 €	1 000 €	Produits activité annexe (spectacle de bienveillance)	2 500 €	2 000 €
<b>61 - SERVICES EXTÉRIEURS</b>			<b>74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		
Location immobilière	24 480 €	24 480 €	Annemasse Agglo Voirons	82 000 €	82 000 €
Location standard téléphonique	410 €	410 €	Conseil Départemental	82 000 €	73 800 €
Location et maintenance photocopieuse	3 700 €	3 700 €	Subvention Culture & Handicap - Département	3 100 €	3 100 €
Entretien véhicules	1 200 €	1 500 €	CPAM Haute-Savoie - Action nutrition	1 229 €	600 €
Assurances	4 450 €	5 300 €			
			<b>75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>		
			Dons	10 000 €	10 000 €
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>					
Honoraires	9 200 €	10 500 €	<b>RESSOURCES PROPRES</b>		
Publications	480 €	480 €	Cotisations	4 290 €	4 320 €
Animation	18 000 €	18 000 €	Participations activités animation	9 000 €	8 000 €
Dons (événements spéciaux, naissance, décès)	100 €	100 €	Participations réception association	250 €	250 €
Réceptions - évènement (Assemblée Générale)	600 €	700 €	Participations frais atelier	700 €	700 €
Affranchissements / Télécom	3 700 €	3 700 €			
Cotisations diverses	700 €	800 €			
Services bancaires	700 €	800 €	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>		
			Produits financiers	2 500 €	2 500 €
<b>63 - AUTRES ACHATS ET TAXES</b>			<b>77 - QUOTE-PART SUBVENTION</b>		
OPCO Santé - Formation Continue	1 200 €	1 200 €	Quote-part subvention	4 000 €	4 000 €
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>78 - REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES</b>		
Rémunération du personnel + Charges sociales	142 330 €	131 600 €	Reprise sur fonds dédiés	7 000 €	7 600 €
Médecine du Travail	650 €	600 €			
<b>68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>					
Dotation aux amortissements Immo Corp. Minibus	10 285 €	4 289 €			
Dotation aux amortissements Immo Corp. Toyota	1 100 €	6 852 €			
<b>69 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>			<b>RESSOURCES A TROUVER</b>		
Impôt sur les bénéfices	500 €	900 €		18 816 €	18 891 €
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>228 685 €</b>	<b>219 361 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>228 685 €</b>	<b>219 361 €</b>
<b>86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 500 €	2 500 €	Prestations en nature	2 500 €	2 500 €
Personnel bénévole - Activités associatives	24 590 €	25 400 €	Bénévolat - Activités associatives	24 590 €	25 400 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>255 775 €</b>	<b>247 261 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>255 775 €</b>	<b>247 261 €</b>

La Trésorière,  
Mme Odile LANGLOIS

Le Président,  
M. ROTTOLI Philippe



# ESPACE

H A N D I C A P

la vie @ccessible

## Rétrospective 2025



Association d'accompagnement social, de formations multimédias et de loisirs  
à destination de personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel  
6 rue Léon Bourgeois - 74100 Ville-la-Grand

## Présentation générale

Espace-Handicap, qui fêtera son 44<sup>e</sup> anniversaire le 22 janvier 2026, est une association de loisirs de formations multimédias et d'accompagnement social des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel. Elle est au service de toutes ces personnes et s'efforce dans la convivialité, l'entraide et la solidarité, de leur apporter un peu de mieux-être, de leur permettre aussi grâce à l'accompagnement, d'envisager un avenir personnel malgré les multiples obstacles.

## Nos grands domaines d'activités

Les activités de l'association se répartissent selon *différents secteurs complémentaires* :

### 1. Accueil, administratif

Notre service d'accueil représente un apport humain indispensable, qui fait à l'évidence l'une des valeurs appréciées et reconnues d'Espace-Handicap. Le rôle de notre association n'est évidemment pas de régler les problèmes sociaux se présentant, mais d'être à l'écoute et d'orienter les personnes vers les services les plus appropriés, sans se substituer à eux.

### 2. Actions d'animation et d'accompagnement

- L'animation est un temps de dynamisation des personnes autour d'activités culturelles ou sportives, ouvrant sur d'autres perspectives ;
- L'accompagnement consiste à travailler sur la socialisation ou la resocialisation de la personne, en développant un soutien moral en lien avec l'extérieur ;

### 3. Atelier informatique

Il représente tout à la fois un outil de resocialisation de la personne, un lieu d'initiation et d'acquisition de connaissances, un espace de valorisation de l'image de soi et de partage des savoirs. Au moyen d'une approche individualisée, il permet d'élargir les capacités de communication, de susciter la création et éventuellement de préparer une insertion professionnelle.

### 4. Accessibilité, transport et logement

- Nous œuvrons à faire mieux respecter la législation en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en travaillant notamment sur la représentation des droits et des besoins de ces personnes.
- Dans le cadre des transports, Espace-Handicap participe également au COTECH SAM d'Annemasse-Agglomération qui étudie le projet d'un renforcement à mettre en œuvre pour favoriser la mobilité des plus fragiles.
- Depuis 2022, nous travaillons avec la ville d'Annemasse à un projet de logements inclusifs dans le futur Ecoquartier Château Rouge.

## L'association en chiffre

Espace-Handicap compte 161 adhérents à jour de cotisation pour l'année 2025, de 13 à 95 ans (66 hommes, 95 femmes). Parmi ces personnes, 120 sont en situation de handicap.

ADHERENTS ESPACE-HANDICAP	2023	2024	2025
Adhérents en situation de handicap	119	121	120
Bénévoles actifs	25	24	22
Soutien	18	19	19
<b>Total adhérents</b>	162	164	161

Le soutien précieux de nos bénévoles nous permet de mener nos projets, mais surtout de donner les moyens à nos adhérents fragiles de faire les choses par eux-mêmes et ainsi de les conduire vers plus d'autonomie.

<b>SERVICES ASSOCIATIFS</b>	2023	2024	2025
<b>ANIMATION</b>			
<u>Nombre de passages</u>			
Activités de loisirs divers (sport, culture, etc.)	909	926	929
Activités régulières (bricolage, musique, belote)	329	317	312
<b>Total passages</b>	<b>1 238</b>	<b>1 243</b>	<b>1 241</b>
<b>Temps passé auprès de nos adhérents par notre animatrice</b>	<b>482 h</b>	<b>465 h</b>	<b>470 h</b>
<b>Temps passé auprès de nos adhérents par nos bénévoles</b>	<b>315 h</b>	<b>302 h</b>	<b>321 h</b>
<b>INFORMATIQUE</b>			
Nombre de passages total	727	736	826
Nombre d'heures stagiaires	1 352 h	1 370 h	1 587 h

Activités 2025 - Ateliers spécifiques (vidéos, podcasts, IA...)			
<b>ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>			
Démarches administratives (prises RDV et accompagnements, rédactions de courriers, suivis des demandes, etc.)	172 h	182 h	204 h
Déclaration en ligne - Aide aux démarches sur ordinateur	88 h	75 h	74 h
<b>Temps total</b>	<b>260 h</b>	<b>257 h</b>	<b>278 h</b>

### Nos activités quotidiennes

Au sein de l'atelier informatique, des cours individuels ainsi que des cours collectifs sont dispensés aux adhérents, ponctués par notre rallye-jeux, le doublage de film, la création d'album photos et de podcasts, utilisation de l'IA pour créer des albums musicaux ...

Notre animateur numérique anime également chaque semaine notre atelier « journal associatif », dont l'objectif est la conception complète de notre lettre d'informations trimestrielle.



Notre service animation propose un nombre important d'activités très variées (sorties au théâtre et au cinéma, visites de musées, balades en montagne et en joëlette...) ainsi que des ateliers réguliers où chaque semaine nos adhérents viennent pour jouer à des jeux de société, pour développer « leur fibre artistique » au sein de l'atelier arts créatifs et de notre chorale associative, nos ateliers nutrition leur permettent aussi d'apprendre à rééquilibrer leurs repas...



Musée du jouet à Moirans dans le Jura



Villa Cohendier St Pierre-en-Faucigny



Luge d'été aux Gets

Au-delà de ces activités en groupe, nous proposons un service d'accompagnement social individuel. Celui-ci permet la socialisation ou la resocialisation des personnes en leur apportant un soutien moral, un lien avec l'extérieur. Nous les accompagnons pour leurs rendez-vous médicaux, nous les aidons pour certaines courses urgentes qui ne peuvent être honorées par leurs aidants habituels ou passons tout simplement un moment avec eux dans le but de leur donner le sourire et de s'évader un peu de leur quotidien.

Un après-midi par mois, nous invitons également nos adhérents nés durant cette période à venir fêter leur anniversaire. Au programme : gâteaux à partager entre amis, de la bonne humeur... et beaucoup de souffle pour éteindre toutes ces bougies !



## Représentation et actions associatives

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-200011773-20260226-CC-2026\_0028-DE

Notre association est fortement impliquée au niveau de la ville d'Annemasse l'accessibilité urbaine (voirie, circulations piétonnes, lieux publics...) et en ce qui concerne les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap (aides humaines, soins, etc.).

C'est dans ce cadre que les administrateurs d'Espace-Handicap en charge de nos commissions « accessibilité et transport » et « soins et maintien à domicile » apportent leurs conseils lors :

- des commissions communales et intercommunales d'accessibilité, et au sein de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) à la DDT ;
- des réunions sur l'accessibilité « urbaine » (études de plans, conseils techniques, etc.) ;
- des réunions des soins et des aides à domicile et au sein des CCAS de notre Agglomération ;
- du CLD (Conseil de Développement d'Annemasse Agglo)
- des réunions du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ...

De plus, et avec le soutien de nos bénévoles et de nos adhérents, notre équipe salariée veille également à l'organisation de nos grandes « actions » et projets associatifs :

- dont nos grandes fêtes associatives :
  - mercredi 23 avril : Assemblée générale et son repas ;
  - samedi 14 juin : soirée théâtre au profit de nos actions ;
  - vendredi 4 juillet : Grand barbecue associatif au parc des Dronières de Cruseilles ;
  - vendredi 5 septembre : réunion de rentrée de l'association ;
  - samedi 13 septembre : repas de rentrée au restaurant ;
  - jeudi 30 octobre : soirée Halloween ;
  - mercredi 10 décembre : repas de Noël.



- et nos journées d'informations et de sensibilisation aux handicaps :
  - lundi 20 janvier : témoignage à l'IFAS de Sallanches - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
  - mardi 25 mars : rencontre avec les enfants de l'école primaire du Livron à Annemasse ;
  - mercredi 14 mai : tenue d'un stand et participation au forum Handicap organisé par le Département de la Haute-Savoie à la Roche-sur-Foron ;
  - mardis 20 mai et 3 juin : rencontre avec les enfants de l'école du centre de Ville-la-Grand ;
  - mardi 17 juin : sensibilisation au centre de la Bergue dans le cadre du BAFA-BAFD : comment accompagner des personnes en situation de handicap ?
  - jeudi 18 septembre : animation d'ateliers lors de la journée de la Mobilité organisée par Annemasse Agglomération, parcours installé sur le parvis de la gare d'Annemasse ;
  - vendredi 10 octobre : forum écocitoyen du Lycée technique Jean Monnet à Annemasse ;
  - jeudi 6 novembre : participation au forum des aidants à Gaillard ;
  - jeudi 20 novembre : accueil d'une personne en situation de handicap dans le cadre de l'opération DuoDay ;
  - mercredi 3 décembre : journée de sensibilisation organisée par la mairie d'Annemasse à destination de leurs agents.



Ces manifestations et représentations sensibilisent toujours davantage à la diversité des handicaps et à ce qu'ils impliquent de difficultés. Il est important que la « méconnaissance » du handicap se dissipe peu à peu ; cela diminue les peurs, les tabous, et permet de mieux comprendre les besoins réels des personnes en situation de handicap.

## Actions spécifiques

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 074-200011773-20260226-CC\_2026\_0028-DE



### Ateliers de pratique artistique

C'est dans le cadre du dispositif « culture et handicap » que le Département nous accompagne pour proposer à notre public en situation de handicap 30 séances de chants à l'année. Animées et dirigées par un professeur de musique, notre chorale associative se retrouve chaque mardi au sein de nos locaux.



### Nuitée en refuge

Les 22 et 23 mai 2025, l'équipe a accompagné un groupe de 9 personnes en situation de handicap au refuge de la Vuagère de Viuz-en-Sallaz. Merci au Club Alpin Français de leur accueil et de la mise à disposition de ce magnifique lieu, perdu en montagne. Au programme : balade, pétanque, cueillette de fleurs, jeux de société et partage de bons repas préparés par tous. Seul bémol : nous sommes partis avec un petit groupe de ronfleurs qui a vite pris le dessus sur les petits dormeurs !



### Ateliers d'éducation nutritionnelle

Les troubles nutritionnels sont un facteur d'aggravation du handicap et ont des répercussions sur l'autonomie et sur la qualité de vie des personnes vulnérables. Aussi et grâce à nos ateliers d'éducation nutritionnelle, nous souhaitons donner le goût et l'envie à nos adhérents de cuisiner en veillant à suivre les différents conseils en nutrition. La CPAM de Haute-Savoie nous apporte son soutien dans ce projet, dans le cadre de leur programme national Nutrition.

### Théâtre

Afin de récolter les fonds nécessaires à la mise en place de nos actions auprès de notre public en situation de handicap, Espace-Handicap a organisé une soirée théâtre avec la troupe « L'aimée Scène », le samedi 14 juin 2025. Les comédiens ont repris la pièce de Bruno Chapelle et Marie Aline Thomassin, « J'adore l'amour, j'aimerais bien le refaire », un spectacle humoristique mêlant à la fois quiproquos et romantisme. Nous enregistrons un bénéfice de 1 820€ (mille-huit-cent-vingt euros).



Ce programme, situé dans le futur écoquartier Château Rouge d'Annemasse, offre avec place de stationnement pour chaque logement, répartis sur plusieurs niveaux et bâtiments, avec une superficie de 58 m<sup>2</sup> pour les T2 et de 80 m<sup>2</sup> pour le T3, avec terrasse de 10 m<sup>2</sup> minimum.

Espace-Handicap est le porteur de projet. Notre proposition d'habitat inclusif a été retenue par le Département et est ainsi inscrite dans la programmation 2024-2031 afin que les futurs habitants puissent bénéficier de l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

Halpades, bailleur social, est le gestionnaire de ces logements.

Espace-Handicap travaille en collaboration avec la mairie d'Annemasse et Halpades à l'étude des plans présentés par les architectes, afin de proposer des appartements bien agencés, accessibles et fonctionnels.

Les premiers logements seront disponibles en décembre 2027.



## Conclusion

L'année 2025 a été riche en événements et notre équipe a réussi avec le soutien de nos bénévoles, à maintenir toutes nos activités et tous nos accompagnements. En effet, et en raison de notre impossibilité d'assumer financièrement un quatrième poste, nous avons dû repousser le recrutement de notre nouvel agent d'accueil ce qui occasionne une surcharge de travail considérable pour l'équipe en place.

Mais, et au vu des nouvelles demandes de prise en charge reçues en cette fin d'année, force est de constater que nous allons être dans l'incapacité de recevoir et de débiter de nouveaux accompagnements dans les mois à venir. Car si nous voulons offrir et garantir les mêmes prestations à tous, nous devons alors diminuer nos interventions auprès de chacun ce que nous ne pouvons envisager. Seule une présence humaine suffisante et qualifiée permet de garantir un accueil réellement respectueux des besoins et des droits des personnes en situation de handicap, tout en soutenant les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Malgré ces difficultés, notre engagement demeure intact. La volonté profonde qui nous anime ne s'éteint pas. Chaque défi financier devient alors l'occasion de réaffirmer nos valeurs, de faire preuve de créativité et de solidarité.